

Tempête en Beauce

N° 2

Info

Editorial

Eoliennes à Cravant : du nouveau !!

6 demandes de permis de construire sont déposées. Le nombre a été réduit de moitié, leur hauteur ramenée à 125m mais la menace se précise bien. Les hameaux suivants sont directement concernés :

- ↗ Cernay, Villecoulon, La Villette à Cravant ;
- ↗ Ourcelles, Prenay à Josnes ;
- ↗ La Motte à Lorges.

Les communes de Cravant, Josnes et Lorges seraient aussi impactées visuellement y compris Beaugency.

Rien n'est perdu cependant. Nous relancerons autorités et élus par tous moyens en notre pouvoir.

Vous agirez aussi lorsque s'ouvrira l'**enquête publique** afin de faire part de vos critiques et nuisances prévisibles sur le paysage et au niveau du bruit. Le prix des maisons des alentours risque fort d'être affecté aussi.

Nous vous indiquerons la marche à suivre c'est-à-dire comment intervenir auprès du ou des Commissaires enquêteurs.

Fidèles à leur politique de **non-communication**, la Mairie de Cravant et Valorem n'ont, à ce jour, toujours pas informé les Communes limitrophes du dépôt de demande de P.C et de son contenu.

Fidèles à notre engagement, nous organisons la défense de notre environnement de notre tranquillité et de la valeur de notre patrimoine immobilier.

Nous vous informerons à nouveau dès qu'une action de votre part sera nécessaire.

Démocratie et éoliennes

A Cravant, la démocratie serait un mot grossier et on l'ignore superbement : le bulletin municipal est l'émanation du conseil municipal qui gère la commune et donc du Maire que ce conseil municipal a choisi.

Le Maire représente l'ensemble de la population et le bulletin municipal qu'il édite chaque année devrait traiter tout le monde sur un pied d'égalité.

A Cravant, on réserve un espace à chaque Association ou groupement de la commune. La petite dernière, « Tournez Moulins » a même une place de choix dans l'éditorial du Maire, on la cite ; elle est la première de la liste pour que personne ne la rate (en effet, on est parfois fatigué de tant de pages et les dernières sont escamotées)

Mais, vous pouvez chercher dans les nombreuses pages du bulletin et dans le mot du Maire, pas de trace, pas un seul mot sur l'association « Tempête en Beauce » créée en juillet 2005, ayant son siège à Villecoulon à Cravant et dûment déclarée en Préfecture.

Si on compare le traitement de ces 2 associations par la commune de Cravant, on peut facilement y déceler une atteinte à la vie démocratique.

L'une trouve refuge à la mairie de Cravant, des pétitions à signer au secrétariat de mairie, une place de choix dans le bulletin, l'autre bannie du secrétariat, bien sûr, ignorée du bulletin et très souvent traitée de rétrograde par des personnes proches de la Municipalité.

Personne n'aura l'outrecuidance de rappeler, qu'à Cravant, on savait depuis novembre 2003 qu'une étude de faisabilité sur les éoliennes était lancée, que le choix de l'endroit d'implantation était connu depuis décembre 2004, mais que les communes (Josnes et Lorges) proches du site n'ont été avisées qu'en juin 2005.

Drôle de notion de démocratie et de concertation

A chacun et chacune de juger.

La manne de la taxe professionnelle

Pour justifier le bien fondé des éoliennes sur Cravant, plusieurs arguments furent mis en avant notamment celui d'une **manne** apportée à la commune avec la **taxe professionnelle**.

Cette T.P. devait permettre à Cravant d'apporter « **la solution** » à cette commune très pauvre qui n'a pas de richesse pour investir (les contributions directes rapportent un peu plus de 150000euros, soit près de 37% des dépenses de fonctionnement).

Or une petite phrase du Maire risque de refroidir quelques espérances chez les gens qui croyaient à ce bonus : « à ce jour, s'ouvre une réflexion, avec nos collègues du canton de Beaugency, sur la **faisabilité d'une communauté de communes** ».

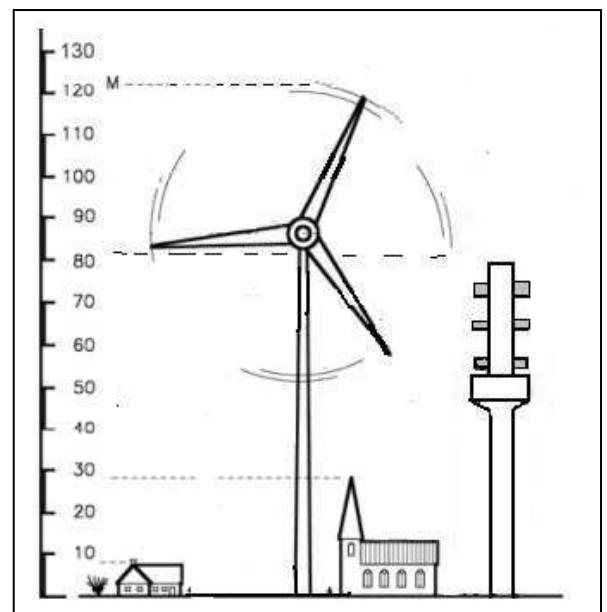
Qui dit communauté de communes dit **mutualisation** des moyens pour mutualiser les dépenses.

Mutualiser les moyens c'est souvent instaurer une Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) à l'échelle de la communauté avec prise en compte de l'existant au jour de la création. Tout ce qui se crée après revient à la communauté de communes.

Les éoliennes seront-elles en place avant la communauté de communes ?

A moins que la commune de Cravant refuse d'entrer dans la communauté et reste comme l'enclave des Gaulois d'Astérix dans ce coin du Loiret avec ses éoliennes comme espoir pour quelques années.

Mais après ? ...



L'écologie n'est pas que l'éolien

L'énergie propre et renouvelable ne se limite pas qu'aux éoliennes. Il est certain que dans certaines régions de France, c'est peut être une des seules solutions à envisager, mais heureusement ce n'est pas le cas en Beauce.

Tout le bassin de Seine et Beauce est réputé pour la richesse de son sous-sol qui peut être exploité en géothermie. *(Le développement de la géothermie dans le Bassin parisien est lié à l'existence d'une formation géologique perméable renfermant une nappe d'eau souterraine à 1 800 m de profondeur, riche en eau salée à 65° en moyenne. C'est une source d'énergie gratuite, renouvelable et dont l'exploitation ne coûte pas cher. Les installations qui utilisent la géothermie ne polluent pas l'atmosphère. C'est une énergie qui se transporte difficilement, elle doit donc être utilisée sur place)*

On roule au colza dans les rues d'Orléans (SMTAO) alors, à quand le remplacement des jachères (même si certaines sont fleuries) en champs producteurs de céréales destinés au bio-carburant ? *(Un hectare de culture de tournesol produit environ 1600 litres d'huile brute, utilisable directement dans un moteur diesel. Lors de leur combustion, les biocarburants produisent du CO², mais comme l'année suivante les mêmes cultures de biomasse, producteurs de biocarburants, absorbent la même quantité de CO², il n'y a globalement aucune augmentation de la quantité de CO² dans l'atmosphère. Il n'y a donc pas de problème d'augmentation de l'effet de serre)*

Voilà de quoi créer des emplois, utiliser nos ressources naturelles et surtout notre savoir-faire sans polluer notre paysage par de grands squelettes d'acier.

A l'heure où le Département finance des travaux de dissimulation de réseaux aériens, et en zone rurale des travaux de renforcement, d'enfouissement et de consolidation des réseaux en basse tension, certains pensent que le progrès passe par la construction d'un parc éolien de 6 machines de 125m de haut en bout de pale. (même la flèche de la cathédrale d'Orléans ne fait que 114m)

Ceux là même qui condamnent les pylônes à haute tension qui jalonnent la campagne et qui la défigure, tout comme l'aéroglisser qui sert juste à quelques taggeurs en mal d'inspiration, ou encore la tour de Briou, illuminée la nuit comme un sapin de Noël et qui n'a plus qu'une seule fonction : nous repérer le soir par temps de brouillard.

Ce sont les mêmes qui aujourd'hui se pâment d'admiration devant le design des lignes épurées et majestueuses des éoliennes, persuadés qu'elles vont effacer d'un coup de baguette magique toutes les verrues disgracieuses existantes.

Mais non, braves gens, elles vont venir **en plus** du reste.

On croit rêver.

Et pourtant, la qualité de la vie en milieu rural passe par une campagne authentique. Nous sommes de plus en plus nombreux à l'apprécier, avec des champs, des arbres, des oiseaux et des petits villages, hameaux ou fermes isolées nichés dans la verdure et les fleurs.

C'est notre identité qu'il faut défendre par des valeurs telles que la protection des espaces naturels et la préservation des paysages, c'est ce que nous appelons « **un art de vivre** »

Et pendant ce temps là, à quelques kilomètres, la Loire, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, coule tranquillement.

L'EOLIEN : une énergie pas si ...pure qu'on le dit

La production d'électricité éolienne n'est pas rentable : ses coûts de production sont plus du double de ceux du nucléaire. L'installation d'éoliennes est donc subventionnée par le rachat (obligé) par EDF de l'électricité produite à un prix double du prix de production propre d'EDF. C'est ce que l'abonné retrouve comme une sorte de taxe additionnelle sur sa facture d'électricité sous la ligne « contribution au service public d'électricité ». Une directive européenne prise sous la pression des pays du Nord hostiles au nucléaire (comme l'Allemagne et le Danemark, souvent cités en exemple pour l'éolien) assigne un objectif de production de 10% de la part de l'éolien dans la production d'électricité en France. Faites le calcul : cela veut dire **à terme**, pour faire plaisir aux Verts allemands, **un surcoût de 10% de l'électricité produite en France et de votre facture EDF !**

Et si encore l'éolien respectait le paysage mais faisons un autre calcul simple.

Une éolienne comme celles projetées à Cravant fournit une puissance installée de 2MW, qu'il faut ramener à 0,5MW car elle ne tourne en moyenne, par manque de vent, qu'à 25% de sa puissance.

Une tranche nucléaire nouvelle avec un taux d'utilisation de 80% ramène sa puissance moyenne à l'année à 1040 MW : pour la remplacer, il faut donc installer plus de 2000 éoliennes.

Ne pas construire, pour favoriser l'éolien, un site nouveau comme celui de Saint-Laurent (avec deux tranches et certes ! deux tours de réfrigération), c'est édifier 4 000 mâts et les étaler dans la nature. En d'autres termes **près de 500 sites pollués par des mâts** avec leurs champs, leurs forêts, leurs monuments, bref leur paysage et... leurs habitations ! Vive l'écologie éolienne !

Pour nous rejoindre, remplissez le bulletin ci-joint et envoyez-le à : **Association « Tempête en Beauce » Villecoulon 45190 Cravant**

Tous les articles cités sont consultables en intégralité sur le site de l'association : www.tempete-en-beauce.com

Je soutiens l'association « Tempête en Beauce » dans son opposition au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Cravant.

je soutiens l'association.

j'adhère à l'association et je joins un chèque de 8€.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Signature :